



PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACCORD DE RELANCE

ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS GRAND EST

ET

L'ÉTAT

L'État dans le département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la Seine-Saint-Denis, ci-après désigné « l'État », ayant son siège au 1 Esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny.

Et

L'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, représenté par son Président, Monsieur Xavier LEMOINE, ci-après désigné « Grand Paris Grand Est », ayant son siège 11 Boulevard du Mont d'Est, 93 160 Noisy-le-Grand, en vertu d'une délibération du Bureau délibératif du 10 mai 2021,

Définissent ensemble les objectifs et les opérations contenus dans cet accord de relance de l'Etat et de Grand Paris Grand Est, visant à favoriser le développement économique, social et durable du territoire pour la période de 2021 à 2023.

Préambule

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement autour de 3 volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Les services de l'État en Seine-Saint-Denis se sont fortement mobilisés dès le mois de septembre 2020 pour faire connaître ce plan de relance et accompagner les acteurs séquanodionysiens afin de garantir le meilleur accès aux mesures de soutien, sans perte de chance. Cette forte mobilisation a d'ores et déjà permis, à date du mois de mars 2021, l'attribution de plus de 400 M€ pour soutenir la relance économique et la transition écologique en Seine-Saint-Denis. Près de deux tiers de ce budget concernent des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), confirmant que le maintien de la cohésion sociale s'inscrit également comme une priorité de la relance.

Ce soutien se poursuit en 2021 auprès des porteurs de projets publics et privés du département grâce à la territorialisation du plan « France Relance » qui garantit l'efficacité et la rapidité de l'engagement des crédits par l'Etat. La contractualisation de l'Etat avec les intercommunalités, en particulier avec les établissements publics territoriaux (EPT), est un des instruments privilégiés de territorialisation du plan gouvernemental.

L'EPT Grand Paris Grand Est regroupe 401 000 habitants de 14 communes de l'est de la Seine-Saint-Denis : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours et Villemomble.

Le Territoire porte depuis sa création, au 1er janvier en 2016, l'ambition d'un développement économique, écologique et solidaire favorable à la qualité et l'équilibre de vie de tous ses habitants. Pour y répondre, Grand Paris Grand Est porte un certain nombre d'actions et de compétences stratégiques et opérationnelles, parmi lesquelles :

- Des services de proximité pour les habitants : la collecte des déchets ménagers, l'exploitation d'un réseau de 7 déchèteries, la gestion de deux Maisons de justice et du droit (MJD) ;
- Une action d'accueil, de soutien et de développement des entreprises : offre de services d'aide à la création et l'incubation d'entreprises au sein de trois équipements, élaboration d'un schéma de développement économique ; activation d'une cellule d'accompagnement des entreprises en période de crise sanitaire et économique, expérimentation d'un relais de proximité pour favoriser la mise en réseau des acteurs économiques ;
- Une action écologique ambitieuse : la construction d'un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) à l'axe santé affirmé, l'élaboration collaborative d'un plan local d'urbanisme

intercommunal (PLUI) caractérisé par des exigences environnementales élevées, le soutien innovant à la rénovation énergétique performante du pavillonnaire et des copropriétés la promotion et le suivi de grands projets de transport en commun sur le territoire (ligne 11 du métro, lignes 15 et 16 du Grand Paris Express, Tzen 3, TCSP ex RN 34, Altival...).

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, Grand Paris Grand Est s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan de relance territorial adopté par son Conseil de territoire en septembre 2020. Ce dernier consacre ainsi 25 M€ à des actions concrètes en faveur de la relance économique, la transition écologique et la rénovation des infrastructures, notamment : un soutien financier de 525 000 € aux entreprises en difficulté à travers le fonds résilience, aux côtés de la Région Ile-de-France ; un plan d'investissement pour moderniser les déchèteries du territoire, la montée en puissance des investissements pour l'assainissement ou encore la mise en place d'un fonds habitat pour accompagner financièrement les travaux des copropriétés les plus fragiles.

Cet engagement fort, déjà concrétisé par une série de mesures qui répondent aux problématiques communes des Villes du territoire, s'inscrit en cohérence avec le plan « France Relance » de l'Etat.

Dans ce cadre, le présent accord doit servir une mobilisation collective sur le territoire de Grand Paris Grand Est, bénéficiant du potentiel de soutien et d'accélération du plan « France Relance ». Il traduit les engagements réciproques de l'Etablissement public territorial, sur ses champs de compétences, et de l'Etat pour :

1. Le rebond et l'accélération du développement économique du territoire, par la consolidation de filières d'activité pérennes et la création d'emplois locaux ;
2. Le renforcement de la cohésion territoriale, par un soutien actif aux publics les plus en difficulté du territoire, en particulier les jeunes et les habitants éloignés des outils numériques ;
3. La poursuite ambitieuse de la mutation écologique du territoire, au service de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation de son capital naturel.

Une attention particulière est portée à la mise à niveau nécessaire des infrastructures assurant les services publics de première ligne et nécessaires à la continuité de l'activité économique, ainsi qu'aux perspectives qui pourront être offertes aux jeunes publics - très représentés en proportion de la population du territoire et parmi les plus exposés aux conséquences économiques et sociales de la crise.

L'exécutif de Grand Paris Grand Est et les services de l'Etat se réuniront une fois par semestre pour faire état des actions engagées et des progrès réalisés au regard des ambitions, moyens et engagements mobilisés par le présent accord en vue d'un rebond favorable du territoire.

Les parties se réservent le droit de produire des avenants pour compléter le présent accord de relance.

Dans le but d'atteindre leurs objectifs partagés, l'Etat et Grand Paris Grand Est s'engagent à faire connaître au public les objectifs poursuivis ainsi que les résultats des actions engagées et projets soutenus dans le cadre de cet accord de relance. Ils veilleront à faire figurer leurs logos respectifs, en particulier l'identité visuelle du plan « France Relance » pour l'Etat, auprès de ses bénéficiaires.

I. Développement économique

Situé au carrefour des pôles de Paris, Roissy et Marne-la-Vallée, Grand Paris Grand Est compte 29 072 entreprises¹, dont une très forte majorité de TPE et PME (90%).

Le territoire est aujourd'hui particulièrement touché par la crise économique. Les conséquences de la crise sanitaire ont frappé durement un tissu d'entreprises qui s'est avéré particulièrement vulnérable.

Les entreprises du secteur de la construction sont ainsi nettement surreprésentées (22 %, contre 11 % dans la métropole²), de même que les entreprises du secteur du commerce, de l'hébergement ou de la restauration qui représentant 32 % des établissements du territoire, contre 27 % sur la métropole³).

Grand Paris Grand Est compte également 9 183 entreprises artisanales⁴ dont 41,8% dans le secteur du bâtiment.

Ces entreprises ont toutes été touchées par la conjoncture : arrêt ou baisse durable de l'activité, diminution des appels d'offres, difficultés de trésorerie qui résultent de reports successifs des charges (fiscales, sociales, loyer...), risque accru de perte d'emploi salarié pour les activités rencontrant une baisse soutenue de leur clientèle, difficultés à s'engager dans une transition numérique devenue indispensable. Les activités liées à la restauration sont tout particulièrement exposées du fait d'un niveau d'activité fortement réduit.

Des difficultés structurelles s'ajoutent à ces problématiques conjoncturelles. Avec un indicateur d'accessibilité aux transports en commun de seulement 33 % en 2019 - contre 60,1 % à l'échelle de la Métropole du Grand Paris⁵, Grand Paris Grand Est est l'un des territoires les moins bien desservis de la métropole. Le territoire subit la faiblesse de son réseau de transports, que les travaux du Grand Paris Express ne compenseront qu'en partie.

Corollaire de cet enclavement, le territoire se distingue par une forte polarisation de son développement économique. 40 % des entreprises sont concentrées, au sud et à l'ouest, dans les trois pôles d'échelle métropolitaine⁶ : Noisy-le-Grand (qui accueille des entreprises comme IBM, la RATP, Findus, Enedis...), Rosny-sous-Bois (Apri, laboratoires Coloplast..) et la polarité nord en émergence entre Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Des pôles économiques intermédiaires maillent le territoire, à l'instar des centres urbains historiques, des deux zones franches urbaines dynamiques (ZFU Clichy-Montfermeil / Plateau de Clichy, ZFU Neuilly-sur-Marne / Val Coteau), ainsi que des 320 hectares⁷ de zones d'activités économiques (ZAE)⁸.

Pour faire face à ces problématiques conjoncturelles et structurelles, plusieurs priorités ont été retenues dans le cadre du présent contrat.

Elles s'inscrivent en cohérence avec les orientations du schéma de développement économique de Grand Paris Grand Est en cours d'élaboration. Le schéma propose de consolider l'offre de services aux entreprises, de favoriser les relations interentreprises et de soutenir les filières à potentiel notamment dans le champ de l'économie circulaire, de l'écoconstruction, du numérique et des industries culturelles et créatives. L'amélioration de l'offre d'accueil des entreprises et l'affirmation de l'identité économique du territoire figurent parmi les autres axes majeurs du schéma de développement économique.

¹ Insee (2018)

² Insee (2019)

³ *Ibid*

⁴ Chambre des métiers et de l'artisanat (2020)

⁵ APUR (2019)

⁶ Insee (2015)

⁷ Schéma de développement économique GPGE (2020)

⁸ Une majorité de parcs d'activités mixtes, un pôle tertiaire à Noisy-le-Grand et une polarité commerciale à Rosny-sous-Bois.

1. Poursuivre le soutien aux acteurs économiques en difficulté et renforcer l'accompagnement de toutes les entreprises sur le territoire

Depuis la première période de confinement, Grand Paris Grand Est apporte son soutien aux entreprises du Territoire pour faire face à la crise du COVID-19.

En 2020, GPGE a contacté plus de 1 200 entreprises locales parmi lesquelles 600 ont bénéficié d'un pré-diagnostic de leur activité et d'une orientation vers les dispositifs d'aides mis en place par les différents partenaires publics et privés (services de l'Etat, Conseil Régional d'Ile-de-France, associations spécialisées). 300 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement approfondi afin d'obtenir des aides du fonds de solidarité, des Prêts Garantis par l'Etat (PGE), des financements bancaires et des dispositifs du plan « France Relance ».

L'Etat s'est en effet mobilisé pour apporter des solutions concrètes aux conséquences des restrictions sanitaires sur l'activité économique et l'emploi. Ces outils ont été fortement mobilisés localement avec, notamment : le financement de l'inactivité des salariés avec l'activité partielle (1,4 milliards d'euros indemnisés depuis mars 2020 pour le département de la Seine-Saint-Denis) ; les reports et exonérations d'impôts (près de 65 millions d'euros dans le département à date) et cotisations sociales (proche de 610 millions d'euros non recouverts dans le département) pour les employeurs connaissant une fermeture ou restriction directe ou indirecte de leur activité ; une aide financière à travers le fonds de solidarité pour compenser une partie de la perte d'activité (250 000 aides accordées aux entreprises séquanodionysiennes pour 600 millions d'euros à ce jour) ; le maintien de l'accès au crédit bancaire - notamment via les Prêts Garantis par l'Etat (qui représentent à la date du présent contrat près de 12 900 dossiers soit 6,8 milliards d'euros dans le département) et des dispositifs de financement spécifiques comme des prêts participatifs de l'Etat ou des avances remboursables et prêts bonifiés.

Un soutien d'ampleur de l'Etat à l'investissement et à la commande publique sur le territoire a également été assuré dans le cadre du déploiement du plan de relance, en sus des subventions fléchées plus spécifiquement vers les entreprises et de mesures fiscales sous forme de baisse des impôts de production (représentant un potentiel de 263 millions d'euros en 2021, pour plus de 15 700 entreprises en Seine-Saint-Denis).

En cohérence avec cet engagement de l'Etat, Grand Paris Grand Est a abondé à hauteur de 525 000€ le Fonds Résilience en 2020 et 2021 aux côtés de la Région Ile-de-France, de la Banque des territoires et de la Métropole du Grand Paris. A date de l'accord, 158 entreprises du territoire ont été financées par le Fonds Résilience pour un montant global de 2 606 800€ injectés directement dans l'économie locale, ce qui représente 402 emplois préservés.

Engagements réciproques

Dans la continuité de ces actions, l'Etat et Grand Paris Grand Est s'engagent conjointement à poursuivre leur soutien et accompagnement aux entreprises les plus affectées par la crise sanitaire et ses conséquences.

Les deux parties à l'accord s'engagent à poursuivre la bonne diffusion de l'information sur les aides aux entreprises du plan France Relance - tout particulièrement les dispositifs sur-mesure pour les TPE/PME à l'image de l'appel à projet « Tremplin pour la transition énergétique des PME » porté par l'ADEME, du chèque numérique ou du chèque export, avec l'objectif de faire progresser le taux de recours à ces dispositifs. Grand Paris Grand Est se positionnera dans ce contexte comme l'interlocuteur privilégié des entreprises, en capacité de les orienter, selon leurs besoins, vers les partenaires publics et privés les plus pertinents.

L'Etat et Grand Paris Grand Est s'attacheront à assurer un appui à certains secteurs particulièrement en difficulté, notamment à la filière du bâtiment et travaux publics via un déploiement ambitieux de l'expérimentation du parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP) porté par Grand Paris Grand Est.

Un diagnostic des difficultés et opportunités de développement des filières du territoire est mené dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement économique de Grand Paris Grand Est et fera l'objet d'un dialogue dédié avec l'Etat pour préciser leurs besoins et des orientations prioritaires pour une action conjointe. Une attention particulière sera portée aux perspectives d'implantation, de maintien et développement sur le territoire d'entreprises du secteur des technologies.

L'Etat et le Territoire renforceront leurs coopérations et l'articulation de leurs actions en matière de développement économique, d'emploi et de formation. Ce renforcement se concrétisera par :

- La création d'un Forum développement économique et emploi qui donnera lieu à l'animation trimestrielle de Comités par l'EPT et ses communes membres et auxquels se joindront sur invitation l'Etat (représentants du corps préfectoral et de ses services économiques), les Chambres consulaires et des représentants des clubs d'entreprises, pour un dialogue sur la situation des acteurs économiques du territoire et ses enjeux de développement économique et d'emploi.
- Un investissement renforcé de l'EPT et de l'Etat au sein de la plateforme offerte par le Bassin d'emploi, pour en faire un véritable outil de pilotage stratégique pour le développement économique du territoire.

Dans son rôle d'interlocuteur de première ligne des entreprises du territoire, l'EPT recherchera la meilleure coordination et les synergies possibles avec les actions d'information et d'accompagnement assurées par la Chambre des Métiers et d'Artisanat, d'une part, et la Chambre de Commerce et d'industrie d'autre part. Il pourra s'appuyer sur leur offre de services, en particulier de diagnostics numérique et environnemental pour les TPE-PME inscrits dans le plan de relance.

L'Etat accompagnera un dialogue renforcé entre les chambres consulaires et les services d'accompagnement économique des entreprises de Grand Paris Grand Est pour faciliter cette collaboration.

2. Favoriser la mise en réseau des entreprises

Deux échelles d'action sont identifiées pour renforcer le maillage du tissu économique :

- la consolidation des dynamiques existantes au sein des 7 clubs d'entreprises à l'échelle locale ;
- le développement de nouvelles synergies entre les grandes entreprises à l'échelle territoriale.

Engagements réciproques

L'Etat et Grand Paris Grand Est se mobilisent à travers cet accord de relance pour soutenir et renforcer la mise en réseau des entreprises.

Le Territoire favorise le partage des initiatives mises en place par les clubs locaux d'entreprises en lien avec les villes concernées, par tous les leviers d'information et les instances d'échanges existantes.

L'Etat soutient la création et l'animation par Grand Paris Grand Est d'un Club des grandes entreprises à l'échelle territoriale dès 2021. Ce club a vocation à réunir les grandes entreprises « ambassadrices » du territoire, issues de différentes filières (bâtiment, technologies, économie circulaire, hébergement...). La réussite de cette action passe par un premier travail d'identification des entreprises ambassadrices puis, dans un second temps, par leur mise en lien avec les TPE et PME à haut potentiel issues des filières concernées. Cet engagement contribue au rapprochement des grands donneurs d'ordre publics et privés avec les entreprises membres des clubs afin de renforcer notamment la sous-traitance.

3. Accompagner la transformation numérique des entreprises pour accroître leur compétitivité, d'une part, et des collectivités pour un meilleur service rendu, d'autre part

3.1. Développer l'implantation et le maintien sur le territoire d'entreprises du secteur des technologies

Les entreprises technologiques sont au cœur de la politique économique de l'Etat. Un plan de soutien conjoncturel dédié à ce secteur a été mis en place dès 2020 pour répondre à l'impact de la crise de la Covid : soutenir les créations d'entreprises, assurer les moyens de leur croissance et continuer à innover.

Le soutien aux entreprises du secteur des technologies s'inscrit dans le cadre des orientations du schéma de développement économique de Grand Paris Grand Est en cours d'élaboration.

Engagements réciproques

L'Etat et Grand Paris Grand Est s'engagent à faire connaître et diffuser tous les dispositifs d'aides financières et d'accompagnements spécifiques aux entreprises du secteur des technologies.

L'Etat et Grand Paris Grand Est travailleront à identifier pour le territoire et mobiliser les opportunités offertes dans le cadre du déploiement du quatrième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), soutenu par la relance, ainsi que des dispositifs publics mis en œuvre dans le cadre de la FrenchTech.

La mise en réseau des Clubs d'entreprises locaux et la création d'un nouveau Club territorial des grandes entreprises participe à un renforcement du partage des initiatives innovantes mises en place par les entreprises à haut potentiel sur le territoire.

Le travail de requalification des zones d'activités économiques, mené par le territoire en lien avec les villes, accordera une attention particulière à l'émergence d'opportunités de développement pour les entreprises de ce secteur ainsi qu'à l'identification des potentialités en matière d'emploi.

3.2. Accompagner les entreprises dans leur transition numérique

La digitalisation de l'économie, accélérée par la crise sanitaire, a poussé de nombreuses entreprises à revoir leurs stratégies numériques.

Pour les TPE-PME, de nouveaux besoins en matière d'outils, de méthodes de travail, de transformation de l'approche commerciale et des méthodes de vente ont émergé. Fortement présentes sur le territoire, les entreprises du bâtiment doivent s'adapter aux nouvelles méthodes de construction et de gestion de projet, ce qui nécessite une montée en qualification avec l'utilisation de solutions numériques (comme les solutions BIM - Building Information Model - par exemple).

Pour aider les TPE et PME à développer ou gérer leur activité avec le numérique dans ce nouveau contexte, l'initiative publique France Num s'est renforcée et plusieurs dispositifs sont proposés dans le cadre du plan de relance.

Engagements réciproques

L'Etat et Grand Paris Grand Est se mobilisent pour orienter les entreprises demandeuses vers la Chambre des métiers et d'artisanat ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie qui proposent dans le cadre du plan de relance des diagnostics numériques gratuits suivis d'un plan d'actions, ainsi que des formations pour les TPE-PME inscrites dans leur réseau. Grand Paris Grand Est a signé en avril 2021 un partenariat avec la Chambre des métiers et d'artisanat (CMA) qui s'intègre dans son offre de services aux entreprises et aux porteurs de projet. Il porte plus particulièrement sur l'accueil individualisé des artisans et commerçants du territoire dans le cadre de leurs difficultés ou projets de développement et sera dans ce cadre pleinement mobilisé.

En cohérence avec ce dispositif, Grand Paris Grand Est s'engage à proposer aux entreprises des parcours de formations sur le numérique, notamment en matière de stratégie commerciale ou de recrutements, au sein de ses équipements économiques (Le Plateau, Espace 22, Hôtel d'entreprises de Villemomble...). L'organisation trimestrielle de « matinales du numérique » par les services du territoire contribue au partage d'expérience des entreprises du territoire et des experts du numérique. Ces engagements s'inscrivent en complémentarité avec l'école du numérique ouverte aux habitants de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

L'Etat et Grand Paris Grand Est s'engagent à faire connaître auprès des TPE et encourager le recours au Chèque numérique de France Relance. D'un montant maximal de 500 €, il est à faire valoir sur l'achat d'une prestation d'accompagnement à la transformation numérique ainsi que sur l'achat ou l'abonnement à une solution concernant la vente ou la promotion, la gestion de l'entreprise ou encore la relation clients. Il s'adresse à toutes les entreprises de moins de 11 salariés, tous secteurs confondus. La période d'éligibilité des factures à la date de signature du présent accord a été prolongée du 30 octobre 2020 au 30 juin 2021.

L'Etat et Grand Paris Grand Est se mobilisent également pour orienter les entreprises éligibles vers le guichet national « d'aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur », un des dispositifs déployés dans le cadre des fonds industriels du plan de relance et mis en place pour favoriser pour la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies. 14 dossiers d'entreprises implantées dans le territoire ont été déposés au titre de la première vague 2020 de ce dispositif et sont en instruction pour un potentiel de subvention de plus d'1,4 millions d'euros. A la date de signature du présent accord, une enveloppe de 175 M€ au plan national est venue ré-abonder ce guichet dont le taux de subvention a été porté à 20% du coût de l'investissement. L'Etat et Grand Paris Grand Est s'engagent à assurer une promotion active des opportunités de financement offertes aux entreprises du territoire qui souhaiterait moderniser et digitaliser leur outil productif dans le cadre de la réouverture de ce guichet.

Ces engagements s'accompagnent d'un soutien mutuel de l'Etat et de Grand Paris Grand Est à la conclusion de partenariats avec des organismes de formation sur le numérique pour développer une offre locale.

3.3. Soutenir la transformation numérique des collectivités territoriales

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a souhaité accompagner les collectivités dans la définition et la réalisation de leurs projets de transformation numérique visant à améliorer les services publics. Des financements exceptionnels sont mis à disposition sous forme d'appels à projets et de guichets.

Grand Paris Grand Est porte la triple ambition d'améliorer la qualité des services numériques proposés aux usagers du territoire, de faciliter l'appropriation des nouveaux outils digitaux par ses agents ainsi que de sécuriser leur utilisation face aux risques de piratage.

Engagements réciproques

Un fonds interministériel de 88 millions d'euros est déployé pour soutenir « l'innovation et la transformation numérique des collectivités territoriales ». Dans ce cadre, des guichets territoriaux dotés de 297 000 euros sont ouverts en 2021 à l'échelle du département de la Seine-Saint-Denis. Ils peuvent soutenir financièrement le recours à des experts techniques pour définir des projets numériques, la dispense de formations au numérique pour les agents des collectivités ou encore le développement de projets liés à la relation aux usagers.

Les projets de Grand Paris Grand Est, cités ci-après, sont éligibles aux financements prévus dans le cadre de ces guichets, sous réserve de l'éligibilité des dossiers déposés in fine et jusqu'à 100% du coût d'un projet. L'Etat s'engage à instruire avec attention les dossiers qui seraient déposés par l'EPT au titre de ces projets dont il salue l'opportunité.

Un fonds de 60 millions d'euros piloté par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) est également mis en œuvre pour accompagner les collectivités en matière de cybersécurité. Cet accompagnement prend notamment la forme de mesures d'aide au développement de dispositifs de sécurisation. Les projets d'infrastructure et sécurité informatiques présentés par l'EPT pourront être soutenus dans ce cadre, sous réserve de l'éligibilité des dossiers déposés.

Projets portés par Grand Paris Grand Est qui pourraient être éligibles aux fonds numériques du plan de relance tel qu'évoqués ci-dessus :

Dématérialisation des démarches usagers et transformation digitale

Grand Paris Grand Est s'engage dans un projet de transformation digitale globale au service de ses habitants et d'un meilleur accès aux services publics de son territoire sur un calendrier de 3 ans (2021-2023). Ce plan d'investissement de 250 000€, dont plus de 60% sont prévus sur 2021 et 2022, s'appuie sur les leviers suivants :

- **Création d'un guichet unique** : même si ses compétences sont hétérogènes, Grand Paris Grand Est souhaite faciliter les démarches administratives de ses usagers et leur offrir un accès simplifié aux services publics de proximité (assainissement, gestion des déchets...). L'EPT propose de créer un guichet unique, multiplateforme, avec un seul compte pour accéder aux services publics en ligne, compatible avec France Connect.
- **Développement d'une vision 360° de l'utilisateur** : l'EPT reçoit en moyenne 250 appels d'utilisateurs par jour. Ses services sont également sollicités par mél, par courrier et sur les réseaux sociaux. L'objectif est de centraliser la gestion de ces contacts avec les usagers, et donc d'obtenir une « vision 360° » de ces derniers.
- **Dématérialisation des flux papiers** : Grand Paris Grand Est souhaite le plus possible dématérialiser les flux papiers qui transitent entre son siège et les collectivités : bons de commande, parapheurs, notes, actes pour le Conseil de territoire. Ces documents sont aujourd'hui déjà dématérialisés, mais GPGE souhaite poursuivre ses efforts pour atteindre un objectif 0 papier.

En 2021, Grand Paris Grand Est fera l'acquisition d'un outil numérique de gestion de la relation usager après un travail de recensement et de priorisation des besoins usagers métiers, représentant un investissement prévisionnel de 50 000€.

En 2022, l'EPT poursuivra l'acquisition de nouveaux modules sur le guichet unique et développera de nouveaux services, pour un investissement prévu de 100 000 €, pour une ouverture du portail unique de services durant le 1er semestre 2022.

Accompagnement à la conduite du changement et formations des agents au numérique

La crise sanitaire a bouleversé les usages au sein des collectivités et a nécessité une adaptation rapide au télétravail. Grand Paris Grand Est développe les usages des agents autour du numérique et du travail collaboratif en utilisant les outils de la suite office 365 qui incluent : visioconférence, partage de document, coédition de documents, gestion des plannings.

En 2021, Grand Paris Grand Est financera des sessions de formation et d'accompagnement pour l'ensemble des agents pour un montant de 22 000€.

Renforcement de l'accès au Système d'Information de GPGE par une authentification à double facteur

Le renforcement du télétravail a nécessité une ouverture sur l'extérieur du Système d'Information de l'EPT. Cet accès se fait jusque maintenant par un simple login/mot de passe. A l'image d'un paiement en ligne, Grand Paris Grand Est souhaite ajouter un second facteur d'authentification, soit via une notification sur téléphone mobile, ou un sms, ou un boîtier à code sécurisé.

Le Territoire s'engage à acquérir et déployer une solution de double authentification, suivie d'une formation pour l'ensemble de ses agents en 2021, pour un coût évalué à 15 000€.

Grand Paris Grand Est met en œuvre par ailleurs d'autres initiatives que l'Etat orientera au cas par cas vers les dispositifs de soutien adaptés, notamment :

- Sensibiliser les agents au risque de piratage et de phishing grâce au déploiement de la solution « avant de cliquer » ;
- Mise en place d'une cartothèque qui permettra de valoriser les cartes et applications interactives produites par le service SIG auprès des usagers et des collectivités du territoire.

4. Mettre en valeur le foncier potentiellement mutable, en particulier pour l'accueil de nouvelles activités économiques

Face aux enjeux d'artificialisation des sols, d'étalement urbain et de revitalisation urbaine, la requalification des friches constitue un enjeu majeur de développement durable des territoires.

Engagements réciproques

Grand Paris Grand Est s'engage à mener une étude pré-opérationnelle de recensement des friches mutables au cours de l'année 2021 pour un montant de 60 000 € inscrit en investissement. Ce travail dont les conclusions seront partagées avec l'Etat, permettra de mesurer les taux de vacance, de déterminer les différentes typologies de foncier, en particulier économique, et d'identifier les propriétaires.

Dans le cadre d'un travail de requalification des ZAE engagé par les villes et l'EPT, Grand Paris Grand Est a déjà accompagné une première opération conduite sur la ZAE des Richardets financée à plus de 3M € par Ville de Noisy-le-Grand et pour laquelle l'EPT s'est engagé à apporter un financement complémentaire pour la signalétique. Des financements d'études relatifs à la requalification des ZAE sont prévus et ouverts par Grand Paris Grand Est pour poursuivre cette démarche.

En cohérence avec ces priorités et dans le cadre de France Relance, l'Etat a mis en place un fonds pour le financement des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles, là où le marché fait défaut. Sa vocation est de financer la transformation de foncier déjà artificialisé, via l'acquisition, la dépollution et la démolition, dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain, de revitalisation des centres-villes ou des périphéries urbaines, ou encore pour en faire des sites « prêts à l'emploi » permettant la relocalisation d'activités.

Les conclusions de l'étude conduite par Grand Paris Grand Est viendront alimenter un diagnostic commun des besoins et priorités du territoire en matière d'aménagement du foncier disponible. Note attentive sera faite de cet état des lieux, y compris pour accompagner les porteurs de projets dans le dépôt de candidatures solides, dans le cadre éventuel d'une seconde vague d'appel à projets pour le recyclage des friches franciliennes ainsi que de la reconduction de l'appel à projets ADEME pour le recyclage des friches industrielles polluées en 2022. 6 projets sur le territoire de Grand Paris Grand Est ont fait l'objet d'une candidature au titre de la première vague de l'appel à projets « Recyclage foncier des friches en Ile-de-France » (clos au 1er mars 2021), pour un montant total de subvention demandé de 13,3 millions d'euros. Ils sont toujours, à la date de signature de cet accord de relance, en instruction.

Les outils développés par la Banque des Territoires, notamment sous forme de cofinancement en ingénierie et études, pourront également être proposés en accompagnement des démarches engagées par Grand Paris Grand Est pour recenser les atouts du territoire en vue de l'implantation d'activités nouvelles.

En soutien de la valorisation de l'offre foncière adaptée aux activités productives, l'Etat et GPGE pourront travailler en commun à mobiliser les différentes labellisations de sites proposées à l'échelle régionale et nationale, comme le label « site clés en main » par exemple.

5. Poursuivre le désenclavement du territoire en renforçant ses connexions

La faiblesse de la desserte en transport en commun et le défaut d'interconnexions se sont avérés des facteurs discriminants pour les choix de localisation des nouvelles entreprises et le déploiement des activités déjà ancrées. Avec plus de 70% des actifs résidents travaillant à l'extérieur du territoire au sein, principalement, des zones économiques de Paris, Roissy-Sud Picardie, Marne-la-Vallée, l'enclavement du territoire rend plus difficile leur accès quotidien aux grands pôles d'emplois. La recherche d'opportunités professionnelles nouvelles pour les personnes sans emploi s'en trouve en partie limitée.

L'amélioration de l'accessibilité du territoire et le développement de l'intermodalité, auxquels vont notamment contribuer les nouvelles gares du Grand Paris Express sur le territoire et le prolongement de la ligne 11, constituent des priorités pour Grand Paris Grand Est et mobilisent des soutiens d'ampleur de l'Etat. Ils contribuent à la démarche engagée par le territoire pour pérenniser son tissu économique, attirer de nouvelles entreprises et renforcer l'accessibilité au marché du travail de sa population.

Les conditions de réalisation des infrastructures concourant au renforcement des connexions du territoire font l'objet d'un dialogue avec l'Etat dans le cadre d'instances spécifiques comme le Contrat de relance et de transition écologique engagé avec la Métropole du Grand Paris ou le Contrat de Plan Etat Région.

II. Cohésion sociale

Grand Paris Grand Est connaît actuellement une forte croissance démographique liée à son solde naturel (+4,2 % entre 2011 et 2016 selon l'INSEE). La population du territoire est particulièrement jeune. En 2015, 28,1 % des habitants ont moins de 20 ans, soit 3,8 points de plus par rapport à la moyenne de la métropole⁹. Les ménages avec enfants sont majoritaires parmi les familles puisque 68,8 % ont des enfants (contre 64,8% pour l'aire métropolitaine¹⁰).

En dépit de ce dynamisme démographique, Grand Paris Grand Est est traversé par une diversité de problématiques socio-économiques accentuées par la crise sanitaire. Avec seulement 103 691 emplois en 2016¹¹, le territoire possède le plus faible taux d'emploi métropolitain (0,54 en 2012 contre 1,07 dans la Métropole du Grand Paris, selon l'Institut Paris Région). Les emplois sont, en outre, relativement peu qualifiés et fortement polarisés.

De ce point de vue, le territoire se distingue par les difficultés d'insertion de sa jeunesse et par la présence d'une population éloignée des outils informatiques et numériques. Il est, par ailleurs, caractérisé par un taux de pauvreté plus important que celui de la Métropole du Grand Paris (20 % contre 18,3% en 2016 selon l'INSEE) et des disparités de revenus relativement fortes. A ces différentes problématiques, s'ajoute un défaut relatif d'équipements structurants en matière sportive et culturelle qui accentuent les inégalités socio-territoriales avec le reste de la métropole.

Dans un contexte de crise sanitaire qui touche avec plus d'acuité encore les publics en difficulté, quatre orientations d'action ont été identifiées pour faire face à ces enjeux prégnants.

1. Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emplois les plus fragiles, notamment les jeunes et les personnes éloignées des outils numériques

1.1. La formation, la remobilisation et l'insertion par l'activité économique pour les jeunes

Le territoire enregistre un taux de chômage à 14 %, avec 18% de la population résidant en quartier politique de la ville¹².

En 2015, selon l'INSEE, 17,2% des jeunes de 16 à 25 ans de Grand Paris Grand Est n'étaient ni en études, ni en emploi, ni en formation. Ce phénomène se présente dans des proportions nettement plus importantes que dans la Métropole du Grand Paris (13,4% des jeunes), en particulier à Clichy-sous-Bois où le taux atteignait 25% la même année.

Grand Paris Grands Est est le territoire le moins doté du département de la Seine-Saint-Denis en structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et peut être ainsi considéré comme une zone blanche. Il affiche en outre une offre incomplète avec une sous-représentation d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et d'entreprises d'insertion (EI). En 2020 il comptait 13 structures d'Insertion par l'Activité Économique contre 11 en 2019, 7 ateliers et chantiers d'insertion, 1 entreprise d'insertion, 1 atelier d'insertion et 4 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). Ce déficit de structures ne permet pas de construire des parcours d'insertion complets pour les bénéficiaires, ce qui peut pénaliser ou retarder leur insertion durable dans l'emploi.

Un renforcement des moyens d'accompagnement des publics en difficulté vers l'insertion et l'emploi est nécessaire. Il passe notamment par une mise en réseau plus importante des acteurs de l'emploi et de l'insertion sur le territoire.

⁹ Insee (2016).

¹⁰ Ibid

¹¹ Ibid

¹² INET (2019)

Engagements réciproques

L'Etat et Grand Paris Grand Est s'engagent à renforcer leurs coopérations dans les champs de la formation et de l'insertion par l'activité économique. Ces engagements s'inscrivent notamment en lien avec la compétence du Territoire en matière de développement économique et avec le réseau des Villes qui sont compétentes en matière d'emploi et d'insertion.

Le Territoire participe à l'animation du réseau des acteurs de l'emploi et de l'insertion et partage avec l'échelle communale les informations recueillies dans le cadre des instances départementales de l'emploi et de l'insertion.

Grand Paris Grand Est, soutenu par les services de l'Etat, recherche des synergies entre les quatre Missions locales du territoire et anime leur action collective pour :

- favoriser la mobilisation et la coordination de tous les acteurs contribuant à repérer les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville nécessitant un suivi, dans le cadre du Plan Régional pour l'Insertion de la Jeunesse des Quartiers Prioritaires (PRIJ) ;
- mettre en œuvre l'obligation de formation des 16-18 ans et élaborer une « cartographie des solutions d'insertion professionnelle », dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

L'Etat s'engage à mobiliser les missions locales et les associations de proximité pour le déploiement du Plan Régional pour l'Insertion de la Jeunesse des Quartiers Prioritaires via un accompagnement à la candidature dans le cadre de l'appel à projet « Repérer et mobiliser les Invisibles » dont la parution est attendue courant mai.

Grand Paris Grand Est travaille à une candidature à un Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en 2021. L'EPT, dont l'initiative est fortement encouragée par l'Etat, s'engage dans le même temps à mener des concertations avec les autres PLIE du département ainsi que le Conseil départemental concernant la répartition possible de l'enveloppe de financement du Fonds Social Européen (FSE) disponible dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027.

En cas de candidature, l'Etat s'engage à soutenir le financement du PLIE via la mobilisation des fonds européens de la programmation 2021-2027. Après création du PLIE à l'initiative de l'EPT et une première étape de dialogue financier avec l'Organisme Intermédiaire Pivot et le Conseil départemental, l'Etat mettra à disposition du PLIE une enveloppe FSE pour mener des actions d'accompagnement renforcé et d'insertion à destination des publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire.

Grand Paris Grand Est accompagne le développement de structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire via la mobilisation de marchés réservés dans les différents domaines de compétences de l'EPT et en lien avec les communes. Plus largement, l'EPT mobilise les acteurs publics et privés autour des achats responsables – y compris pour encourager le recours aux clauses d'insertion - afin de créer un écosystème favorable à l'implantation de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique.

L'Etat favorise le développement des structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire de Grand Paris Grand Est. Les financements au titre du fonds de développement dans l'inclusion mobilisés sur le territoire en 2020 représentent 425 625 euros. En 2021, un nouvel appel à projets doté de 162 millions au niveau national pour favoriser le développement de nouvelles activités avec 30 000 emplois d'insertion supplémentaires pourra être mobilisé.

L'Etat aide plus globalement les entreprises, les associations et les collectivités locales à former et recruter un jeune, au travers du plan « #1 jeune, 1 solution ». Cette aide concerne le recrutement direct, le recrutement en alternance ou encore l'accueil d'un jeune en service civique. Depuis le début du plan 5 566 demandes d'aides à l'emploi des jeunes ont été déposées par les entreprises de la Seine-Saint-Denis. 7 672 aides au contrat d'apprentissage et 914 aides au contrat de professionnalisation ont été validées. Ces aides sont prolongées respectivement jusqu'au 31 mai 2021 pour la prime à l'embauche d'un jeune et au 31 décembre 2021 pour les contrats en alternance. Ce plan concerne également les aides à l'embauche au sein des collectivités locales pour les contrats aidés et les contrats en alternance.

L'Etat et l'EPT s'engagent à accompagner le déploiement pérenne de ces dispositifs sur le territoire par une bonne information et un appui aux recruteurs et structures d'accompagnement vers l'emploi qui souhaiteraient s'en saisir.

1.2. Développer l'employabilité des habitants en soutenant l'extension de la plateforme linguistique sur l'ensemble du territoire

Créée par la Communauté d'Agglomération de Clichy-Sous-Bois/Montfermeil en 2011, puis portée par l'EPT Grand Paris Grand Est depuis janvier 2016, la plateforme linguistique a pour objectif l'insertion et la réinsertion socioprofessionnelle des publics allophones et analphabètes via des parcours linguistiques : cours d'alphabétisation, ateliers socio-linguistiques, cours de français langue étrangère, remise à niveau en français. Chaque année, environ 700 personnes intègrent ces parcours.

Un prestataire y propose 17 ateliers socio-linguistiques thématiques et, en interne, 7 formatrices portent 8 cours de Français Langue Etrangère et 4 ateliers socio-linguistiques, avec le soutien de financement communautaires, de l'Etat – notamment au titre de la politique de la ville, et du Conseil départemental.

Engagements réciproques

L'Etat accueille favorablement la démarche portée par Grand Paris Grand Est visant à déployer l'offre des cours dans l'ensemble des communes du territoire, à la mesure du besoin constaté.

L'Etat veillera à faciliter la collaboration entre la plateforme linguistique et les acteurs territoriaux de l'emploi, en particulier les missions locales, Pôle Emploi et les services de la DRIEETS.

L'Etat veillera à soutenir ce projet dans le cadre des financements dédiés à l'accompagnement vers l'intégration et l'accès à la nationalité française des étrangers en situation régulière – primo-arrivants et réfugiés, ainsi qu'à la continuité de ce soutien pour la bonne réussite du programme.

Dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Grand Paris Grand Est s'est par ailleurs engagé dans le déploiement d'un service mobile de diagnostic et d'orientation linguistique à l'échelle du territoire. Une communication large de cette offre aux acteurs de l'emploi sur le territoire, au premier rang desquels figurent les agences Pôle Emploi, est une condition de réussite du projet. Le déploiement passe par la mise en place de permanences mobiles, effective à compter de l'été 2021, dans les villes volontaires ayant un quartier politique de la ville, avec une ouverture à tous les habitants du territoire. Les villes volontaires s'engagent à mettre à disposition des locaux pour accueillir cette plateforme linguistique mobile d'apprentissage du français

1.3. Accompagner le déploiement des conseillers numériques sur le territoire

Les difficultés rencontrées par les plus fragiles pour utiliser les outils numériques ou pour disposer d'un équipement informatique suffisant ont été particulièrement criantes pendant la crise sanitaire, appelant des politiques publiques fortes.

Face à ce constat, l'État, le Conseil départemental et les quatre EPT du département dont Grand Paris Grand Est ont signé le 15 janvier 2021 un accord pour le financement de 80 postes par l'État de conseillers numériques en Seine-Saint-Denis.

Engagements réciproques

Grand Paris Grand Est se joint à l'État pour faciliter le déploiement de ces conseillers numériques sur son territoire, dans le cadre d'un projet de territoire global qui permettra d'assurer un maillage fin et efficace.

L'EPT s'appuie sur le Comité territorial numérique pour élaborer et partager un diagnostic des problématiques d'inclusion numérique rencontrées par les habitants du territoire. Il s'assure du déploiement des conseillers numériques sur le territoire, en lien étroit avec les communes.

L'Etat réserve 15 postes de conseillers numériques au territoire, suite à la signature le 15 janvier 2021 de l'Accord préalable de principe du soutien de l'État en faveur du déploiement des "Conseillers Numériques France Services" dans le département de la Seine-Saint-Denis, afin que chaque commune de l'EPT qui le souhaite puisse bénéficier d'au moins un de ces postes.

L'Etat soutient financièrement ces 15 postes de conseillers numériques France Services à hauteur de 50 000 € par poste et sur 24 mois, afin qu'ils puissent intervenir au sein des collectivités du territoire sur la base du plan de déploiement de ces postes formalisé par l'EPT. Les modalités financières peuvent être ajustées en fonction de la volonté de la collectivité porteuse de participer ou non au financement du poste. La collectivité territoriale peut compléter la rémunération du conseiller numérique si elle le juge utile et pourra décider de le recruter au-delà de 24 mois, la convention avec l'État durant au maximum 36 mois.

L'Etat aide au recrutement de ces postes par la mise à disposition d'une banque de candidats en ligne sur l'espace dédié de la plateforme <https://conseiller-numerique.gouv.fr/>.

L'Etat prend en charge à 100% les frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante issu d'une formation complète ou resserrée, le candidat disposera en tout état de cause d'un niveau de formation en adéquation avec son profil et l'exercice de ses futures missions.

L'Etat prend en charge le coût de la certification PIX (attestant de la maîtrise des compétences numériques).

L'Etat met à disposition un outillage en ligne complet du conseiller (test de compétences numériques, tutoriels et supports pédagogiques...) pour l'exercice de ses missions et une animation nationale adressant régulièrement des ressources et outils au conseiller.

GPGE s'engage à mettre à la disposition du conseiller qu'il recrute les moyens et équipements nécessaires pour réaliser sa mission (ordinateurs, téléphones portables, salles de travail, voiture...).

2. Capitaliser sur les Ateliers Médicis comme un équipement culturel ancré dans le territoire et dont le rayonnement est métropolitain et international

Ce projet culturel majeur pour Grand Paris Grand Est et ses habitants est le seul équipement public du territoire à porter une ambition métropolitaine et internationale sur et pour le territoire. Lieu de résidence d'artistes reconnus dans le monde entier tout en s'enracinant dans le tissu local, cet équipement a également vocation à amener la culture au plus près d'une diversité de publics, parfois éloignés de ce champ, en prévoyant notamment des rencontres dans les écoles, les EHPAD ou encore avec les entrepreneurs.

A ce jour, les financements nécessaires à la construction du projet sont évalués à 30 M€. L'Etat apportera son concours financier dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région mais aussi du volet culture du plan de relance. Une première enveloppe de 3 M€ a déjà été mobilisée.

Engagements réciproques

Membre du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC), Grand Paris Grand Est soutient le projet des Ateliers Médicis engagé depuis 2012 et notamment son rayonnement à l'échelle de tout le territoire.

L'EPT s'engage à soutenir les Ateliers Médicis dans leur recherche de financement auprès des différents partenaires publics du projet (Conseil régional, Conseil départemental, Métropole du Grand Paris...). Grand Paris Grand Est considère et étudie avec la plus grande attention l'opportunité d'une contribution financière du bloc communal – entendus comme les villes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil et l'Etablissement Public Territorial – au plan d'investissement des Ateliers Médicis.

L'Etat réaffirme son soutien au projet des Ateliers Médicis, aux côtés de tous les partenaires mobilisés pour une poursuite ambitieuse du programme, et en vue d'un lancement des opérations permettant la création d'un nouvel équipement dès le second semestre 2021.

Avec ses partenaires et tout particulièrement Grand Paris Grand Est, il est attaché à un ancrage renforcé de l'opérateur dans le territoire, y compris par l'ouverture du futur site et de la programmation à ses habitants.

Dans le cadre de la poursuite du déploiement du plan de relance pour la culture en 2021-2022, l'Etat veillera à poursuivre son soutien, avec l'ambition d'atteindre un total de subvention de l'ordre de 15 millions d'euros, soit la moitié du coût du projet.

3. Soutenir la rénovation des équipements sportifs permettant l'apprentissage de la natation sur le territoire

L'apprentissage de la natation constitue un enjeu social et éducatif essentiel, à plus forte raison en Seine-Saint-Denis, où plus d'un enfant sur deux entrant en 6ème n'a pas validé l'attestation scolaire du savoir-nager. C'est le constat et l'ambition du Plan d'aisance aquatique mis en œuvre par l'Etat.

Avec seulement 9 piscines pour 400 000 habitants, soit un ratio de 0,31 bassin pour 10.000 habitants, le Territoire de Grand Paris Grand Est est le plus carencé de Seine-Saint-Denis. Au sein d'un département lui-même sous-doté (0,47), ce ratio est deux fois moins élevé que la moyenne régionale à 0,60 bassin pour 10.000 habitants¹³. Les projets olympiques d'équipements aquatiques pérennes ne permettront pas de rééquilibrage car aucun ne se fera sur le territoire.

Les besoins de rénovation et de construction d'équipements structurants sont considérables, appelant la mobilisation de moyens financiers de grande ampleur.

Engagements réciproques

Une étude sur les équipements aquatiques est engagée depuis 2020 par l'EPT pour disposer d'éléments de diagnostic et d'analyse permettant d'aboutir à une possible évolution de la compétence territoriale et à des préfigurations d'un schéma directeur à l'échelle du territoire. A ce jour, les villes sont compétentes pour la gestion et la rénovation des équipements existants. Le territoire est compétent depuis le 1er janvier 2018 pour la « création des nouveaux équipements favorisant l'apprentissage de la natation », compétence qui n'a néanmoins jamais été rendue effective.

Sans présager d'une évolution potentielle de l'exercice de la compétence aquatique, la volonté de réduire cette inégalité et d'améliorer les conditions d'accueil et de pratique des habitants de Grand Paris Grand Est Est forte au regard des enjeux sociaux et éducatifs prioritaires.

L'Etat soutiendra cette priorité d'investissement dans le territoire dans le cadre de tous les dispositifs de financement éligibles, notamment la programmation annuelle de l'agence nationale du sport, la dotation exceptionnelle pour l'investissement des collectivités locales (DSIL) et la dotation politique de la ville. Avec l'Etat, l'EPT assurera une information des porteurs de projets d'équipements sportifs aquatiques et encouragera les dépôts de dossiers dans le cadre des appels à projets.

Dans le cadre du redéploiement programmé des bassins mobiles déployés pour les Jeux Olympiques en Seine-Saint-Denis, et à l'issue de la manifestation sportive, l'Etat s'engage à étudier avec intérêt l'implantation définitive d'au moins un bassin sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

¹³ DRIEA/UD93/SADT, RES (2017)

III. Transition écologique

Doté d'une population de 4 011 104 habitants (INSEE, 2018), le territoire de Grand Paris Grand Est se caractérise par une forte présence du résidentiel : 70% des surfaces bâties sont réservées au logement, dont 35% au pavillonnaire. Cette tendance se renforce depuis les années 1980, avec un accroissement des surfaces dédiées à l'habitation (+2,7 points entre 1982 et 2017). Le territoire, qui s'étend des bords de Marne au canal de l'Ourcq, se caractérise, en outre, par une forte présence du milieu naturel et semi-naturel (près de 15% du territoire).

Fort de ces caractéristiques, Grand Paris Grand Est fait néanmoins face à différentes problématiques qui fragilisent son cadre de vie attractif. L'ancienneté de ses infrastructures en matière d'eau et d'assainissement (réseaux) ainsi que de collecte des déchets (déchèteries, bacs et points d'apport volontaire) produit des formes de pollution directe (rejets d'eaux usées dans la Marne) et indirecte (dépôts sauvages) qui détériorent durablement son environnement. Le parc de logements ancien du territoire, construit majoritairement avant la première réglementation thermique, est très consommateur de gaz à effets de serre. Le développement des mobilités propres et actives est, quant à lui, limité par la faiblesse du réseau de modes doux et la présence d'importantes coupures urbaines sur le territoire.

L'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire par la lutte contre les rejets polluants, la meilleure performance énergétique des logements et le déploiement des mobilités douces constituent ainsi des enjeux forts pour Grand Paris Grand Est.

L'Etat a apporté son concours à cette ambition au titre de dotations exceptionnelles pour l'investissement des collectivités locales (DSIL), en soutien de projets participant de la transition écologique, de la résilience sanitaire ou de la préservation du patrimoine historique et culturel. Les montants versés dans le cadre de cette aide exceptionnelle - DSIL dites « Relance » (2010 et 2021) et DSIL dite « rénovation thermique » (2021) - ont représenté 14,3 millions d'euros pour le territoire de Grand Paris Grand Est : 1,8 millions d'euros pour des projets de réhabilitation du réseau d'assainissement portés par l'EPT et 12,54 millions d'euros pour des projets mis en œuvre par les communes.

Ce sont également 10 opérations de rénovation thermique et énergétique de l'immobilier de l'Etat qui sont soutenues sur le territoire de Grand Paris Grand Est (site Pôle Emploi, services déconcentrés et de Gendarmerie) à Noisy-le-Grand, Livry-Gargan, au Raincy et à Rosny-sous-Bois), à hauteur de 6,1 millions d'euros et pour un meilleur confort des agents comme des usagers.

1. Accélérer la modernisation des infrastructures pour lutter contre les différentes formes de pollutions

1.1. Soutenir un plan exceptionnel de résorption des rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel à l'horizon 2024

La réduction des rejets d'eaux usées dans les milieux naturels est un enjeu écologique majeur pour Grand Paris Grand Est et l'Etat qui souhaitent préserver les espaces naturels de qualité, réduire la pollution environnementale et retrouver une qualité de l'eau satisfaisante pour la baignade en Marne.

Pour atteindre ces objectifs, des travaux de grande ampleur sont nécessaires et prioritaires sur les réseaux d'eau usées relevant du domaine public, d'une part, et pour mettre en conformité les branchements en domaine privé, d'autre part, en sus de travaux d'entretien patrimonial qui se poursuivront.

Engagements réciproques

L'Etat et Grand Paris Grand Est se mobilisent pour réussir la mise en conformité de 8 700 branchements privés prioritaires à l'horizon 2024, assorties de travaux de modernisation et de l'extension du réseau local de collecteurs d'eaux usées pour desservir l'ensemble des voies du Territoire.

Un plan d'action ambitieux appuyé par la programmation de financements exceptionnels au titre de France Relance - via l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la dotation pour l'investissement des collectivités locales (DSIL) – fait l'objet d'un dialogue avancé entre Grand Paris Grand Est et les services de l'Etat.

Une ingénierie renforcée de l'EPT et une externalisation forte des moyens permettra de conduire ce chantier de grande ampleur dans les prochaines années. Des opportunités de mutualisation sont explorées avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, également engagé dans un plan d'actions de mise en conformité des branchements privés sur le domaine départemental d'ici 2024.

L'Etat s'attachera à faciliter les échanges et la collaboration entre tous les partenaires concernés ainsi qu'à assurer, dans la durée, le soutien de moyens financiers à la mesure du besoin pour la mise en œuvre de ce plan pluriannuel.

Les termes d'un contrat d'objectifs et de moyens réciproques entre l'EPT et l'Etat pour la bonne tenue des objectifs précités et la réalisation matérielle des opérations seront précisés par avenant à cet accord de relance avant juin 2021.

1.2. Accompagner la modernisation des déchèteries

La gestion effective des déchèteries a été transférée à Grand Paris Grand Est par les communes en janvier 2018.

Grand Paris Grand Est s'engage dans la mise en œuvre d'un plan de modernisation de son réseau de 7 déchèteries afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et les former aux écogestes à l'occasion de leur passage en déchèterie. Le coût global de l'investissement est estimé à 1,8 M€, dont 1 M€ dès l'année 2021.

L'Etat apporte son concours à la mise en œuvre de ces travaux de modernisation : à travers les crédits de la dotation à l'investissement des collectivités locales (DSIL), sous réserve du respect pour les opérations proposées au financement des critères d'éligibilité applicables aux appels à projets ; des offres de prêts de la Banque des Territoires.

L'Etat apporte également son soutien au développement d'espaces et d'actions de réemploi conduites dans les déchèteries par le tissu associatif, par la mobilisation des crédits du plan de relance déployés par l'ADEME en faveur de l'implantation de structures de réemploi de type ressourcerie et recyclerie, d'une part, et de l'investissement en travaux d'aménagement et équipements de réemploi, réparation et réutilisation, d'autre part.

1.3. Soutenir le déploiement de la collecte des biodéchets sur le territoire et la sensibilisation des habitants à cette nouvelle pratique de tri

GPGE prépare l'échéance de son prochain marché de collecte pour la période 2022-2027 qui marquera : le passage à l'échelle territoriale du marché de collecte, la modification de la fréquence du ramassage de certains types de flux et la collecte des biodéchets en porte à porte généralisée aux 12 communes dont GPGE gère la collecte, soit environ 360 000 habitants concernés. L'accompagnement de la population est particulièrement important pour intégrer ce nouveau geste dans la vie quotidienne des usagers.

Accompagner ces transformations et améliorer le service public, assurer le renouvellement et l'achat des bacs et des points d'apport volontaires dédiés aux biodéchets ainsi que la montée en puissance des actions de sensibilisation auprès des ménages pour améliorer la performance de tri constituent des priorités pour Grand Paris Grand Est.

Engagements réciproques :

L'Etat et le Territoire sont déterminés à renforcer leurs coopérations afin d'assurer le déploiement progressif de la collecte des biodéchets dans 12 villes du territoire à partir de 2022. Cette action conjointe se concrétisera par :

- L'acquisition et l'installation de nouveaux bacs spécifiques pour la collecte des biodéchets soutenue notamment par la mobilisation de crédits France Relance de l'ADEME ;
- Le développement de l'équipe d'accompagnement aux gestes pour le tri sélectif par le recrutement de nouveaux agents : avec le soutien de crédits du plan de relance via l'ADEME ainsi que des aides du Plan France Relance au déploiement de nouvelles missions de service civique pour les jeunes.

La participation forfaitaire de l'ADEME s'élève à 10 € par habitant desservi, soit un potentiel de financement mobilisable de 3,6 M € pour les 360 000 habitants du territoire concernés.

Dans cette perspective, Grand Paris Grand Est s'engage à adopter un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en 2022. Sur la base de cet engagement, l'ADEME permettra un recours à ses aides en faveur du tri à la source des biodéchets dès 2021.

2. Préserver et développer la qualité de vie et la qualité résidentielle de tous les habitants du territoire

Le territoire présente un parc de logements pavillonnaires dense (35 % du parc total de logements du territoire en 2018, selon le Cerema) et ancien (les deux tiers ont été construits avant la première réglementation thermique, soit près de 40 000 logements), très consommateur d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre. La consommation de chauffage est aujourd'hui supérieure à 275kWh/m²/an, l'une des valeurs les plus élevées de la MGP (ibid). Le diagnostic de l'habitat privé, en cours de réalisation par l'EPT sur le territoire, indique un volume de 19 000 logements du parc privé nécessitant potentiellement des travaux.

L'inconfort thermique, la qualité de l'air intérieur et l'insalubrité qui résultent souvent de l'état du bâti ont des incidences très négatives sur la santé des habitants, dont les capacités financières sont sensiblement inférieures à la moyenne régionale.

A côté des logements pavillonnaires, les copropriétés sont également particulièrement touchées par ces problématiques. Leurs fragilités financières limitent aujourd'hui les possibilités de travaux en matière de rénovation énergétique comme de lutte contre l'habitat indigne. Le diagnostic de l'habitat privé révèle que 34% des copropriétés ont un taux d'impayés élevé.

L'amélioration de la performance énergétique et climatique des logements et la lutte contre l'habitat indigne sont ainsi des axes forts d'intervention pour le territoire de Grand Paris Grand Est.

2.1. Rénover l'habitat individuel dans le tissu pavillonnaire : déployer le dispositif pilote "Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire" (PREP) dans l'ensemble des communes du territoire

La Métropole du Grand Paris a lancé à l'été 2020 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour soutenir la rénovation énergétique performante des secteurs pavillonnaires. L'ensemble des communes de Grand Paris Grand Est ont répondu à l'AMI, fortes de l'expérimentation de la Ville de Montfermeil sur le parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP).

Le dispositif propose un accompagnement complet aux ménages et une offre qualitative (approche globale de la rénovation intégrant plusieurs bouquets de travaux avec l'objectif de tendre vers l'étiquette énergétique « B »). Il s'appuie également sur la création d'une filière de compétences territoriale et de soutien aux carnets de commandes des artisans locaux du BTP.

Engagements réciproques

Afin d'assurer le développement du PREP, Grand Paris Grand Est s'engage à coordonner le dispositif en appui des communes qui se sont toutes engagées dans sa mise en place sur le territoire.

Dans cette perspective, il s'agit de soutenir la structuration d'une offre professionnelle - formation et regroupements des professionnels - grâce au rôle de tiers de confiance technique assuré par le Territoire. Cette structuration s'appuie sur la mobilisation des artisans locaux et la mise en œuvre d'un programme de qualification RGE et de formation au PREP par l'EPT.

Grand Paris Grand Est s'engage, en lien avec les villes et leurs référents de proximité, à accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation et à les orienter vers les bons interlocuteurs.

L'État suit avec intérêt cette expérimentation et mobilisera les outils à sa disposition pour soutenir la démarche engagée par le Territoire.

Cet accompagnement s'appuiera sur les opportunités de financement offertes par le dispositif Ma primeRénov' dans le cadre de France Relance, pour répondre à la problématique du reste à payer pour les ménages, sans condition de revenu et qu'ils soient occupants ou propriétaires-bailleurs du logement. L'Etat s'attachera à mobiliser le soutien de tous ses opérateurs susceptibles d'appuyer la démarche engagée par le Territoire, en particulier en vue d'un soutien en ingénierie ou financier.

L'Etat favorise notamment une collaboration renforcée avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat pour accompagner le parcours de formation des artisans du Territoire, en vue de l'obtention d'une qualification RGE et ce afin de leur permettre de répondre avec succès aux marchés de rénovation énergétique des habitations qui seront mis en œuvre localement sous l'impulsion du PREP.

2.2. Favoriser la rénovation énergétique des copropriétés

La rénovation énergétique des copropriétés du territoire est une priorité pour l'Etat et le Territoire, cet enjeu étant devenu essentiel pour un parc vieillissant et fragile financièrement.

Engagements réciproques

Par le présent accord, les deux parties renouvellent leurs volontés de soutenir :

- les copropriétés fragiles, en complément des financements ANAH. Dans le cadre du plan de relance territorial adopté en septembre 2020, Grand Paris Grand Est a voté la création d'un fonds habitat doté de 300 000 € en 2020-2021 qui a déjà financé plusieurs travaux de copropriétés sous dispositifs, notamment à Clichy-sous-Bois et Montfermeil.
- les copropriétés souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique sur les parties communes grâce à la mobilisation du dispositif « MaPrimRenov' Copropriétés » du plan France Relance de l'Etat. Ce dernier prévoit une aide pour les copropriétés immatriculées au registre national des copropriétés et des primes pour les collectivités fragiles ou ménages les plus modestes.

Grand Paris Grand Est s'engage avec l'Etat à diffuser le plus largement possible un guide des copropriétés sur la rénovation énergétique et la mobilisation des aides financières existantes.

2.3. Lutter contre l'habitat indigne

Plus de 3 100 logements seraient potentiellement indigne sur le territoire de GPGE, soit 9 000 personnes dont la santé ou la sécurité sont menacées par l'état de leur logement. Certaines zones pavillonnaires connaissent une dynamique de déqualification (dégradation de l'état du bâti et hausse du phénomène de division pavillonnaire qui produit des logements de qualité médiocre, inadaptés et souvent suroccupés).

L'ensemble du territoire est également marqué, à des degrés divers, par la problématique des copropriétés fragiles, marquées par des impayés importants et une dégradation des parties communes.

Engagements réciproques

L'Etat et GPGE sont déterminés à renforcer leur coopération en matière de lutte contre l'habitat indigne et à offrir des réponses concrètes aux enjeux de l'habitat privé fragile, en définissant une trajectoire commune.

- Si les communes de GPGE conservent les pouvoirs de police en matière d'habitat et si le dispositif du « permis de louer » a été délégué aux communes, l'EPT pilote la mise en œuvre des outils opérationnels de l'ANAH et anime les politiques communales autour de l'habitat indigne et fragile dans le cadre d'un « Club habitat ». L'EPT souhaite intensifier la veille et l'échange de bonnes pratiques pour repérer et traiter les situations les plus problématiques.
- L'Etat mobilise tous les outils à sa disposition pour lutter efficacement contre l'habitat indigne : renforcement des moyens dédiés à l'instruction et la mise en œuvre des pouvoirs de police administrative en matière d'insalubrité ; déploiement des outils opérationnels de l'ANAH ; instruction rigoureuse des infractions au permis de louer.

Le plan d'action s'articule autour de trois volets d'engagements réciproques : renforcement de la prévention de l'habitat indigne, mobilisation accrue des outils opérationnels, recours accentué aux outils de responsabilisation des propriétaires.

L'Etat et GPGE sont, tout d'abord, déterminés à renforcer la prévention de l'habitat indigne en s'engageant conjointement à :

- La réalisation d'un diagnostic de l'habitat privé et indigne par l'EPT sur le territoire pour mieux identifier les problématiques locales et permettre à l'Etat d'apporter les meilleures réponses possibles aux enjeux identifiés ;
- Mener une campagne de communication sur les sanctions applicables à la mise en location de logements indignes grâce aux supports de communication proposés par l'Etat et diffusés par GPGE et ses communes ;
- Etudier l'inclusion dans le PLUi du Territoire des dispositions permettant de mieux lutter contre le phénomène de division pavillonnaire, par exemple la surface minimale d'un logement divisé ;
- Renforcer le permis de louer avec un objectif commun de hausse de 15% par an du nombre de logements visités dans le cadre du permis de louer. L'EPT et l'Etat s'engagent plus particulièrement à promouvoir le permis de louer auprès des communes qui n'en sont pas dotées, à piloter un groupe de travail sur les bonnes pratiques et l'application de sanctions concernant les permis de louer et à faciliter l'engagement d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). L'Etat instruit avec diligence les infractions au permis de louer, en fixant les montants d'amende avec la sévérité qui s'impose pour les faits les plus graves.

Les deux parties souhaitent également accroître la mobilisation des outils opérationnels de l'ANAH afin de couvrir l'ensemble des communes du territoire. L'enjeu est désormais d'initier davantage d'actions ambitieuses, visant à résorber durablement, sur des périmètres élargis et des parcs de logements plus nombreux, les situations d'habitat indigne et à renforcer les copropriétés dégradées.

L'Etat s'engage à mobiliser les dispositifs opérationnels de l'ANAH pour les territoires de GPGE le nécessitant, identifiés notamment grâce au diagnostic de l'habitat privé.

Réciproquement, Grand Paris Grand Est se mobilise pour rechercher auprès de ses partenaires tous les financements ouverts pour des travaux de rénovations des copropriétés dégradées. Grand Paris Grand Est étudie l'opportunité et la faisabilité d'une contribution financière propre à ces travaux, notamment à travers une pérennisation du fonds habitat privé adopté dans le cadre du plan de relance territorial.

L'Etat et GPGE souhaitent, enfin, renforcer la mobilisation des outils permettant de responsabiliser les propriétaires mettant en location des logements indignes et de remédier aux désordres constatés. Aujourd'hui, moins de 1% des logements potentiellement indignes de GPGE font, en effet, l'objet d'un arrêté d'insalubrité chaque année.

Afin d'augmenter de 15% par an le nombre d'arrêtés d'insalubrité adoptés sur le territoire, Grand Paris Grand Est souhaite animer un comité de pilotage annuel et un comité d'évaluation trimestriel pour suivre l'atteinte de cet objectif. Dans cette perspective, l'Etat s'engage à organiser des formations pour l'EPT ou les communes volontaires et à instruire avec diligence les situations d'insalubrité sur le territoire de GPGE.

L'Etat est également déterminé à renforcer l'appui de GPGE aux communes pour l'instruction et la mise en œuvre des arrêtés d'insalubrité et de péril. Afin de contribuer au développement de l'ingénierie de l'EPT en la matière, l'Etat transmettra à GPGE les données nécessaires à l'animation de la politique (bilans, diagnostics, arrêtés...), inscrira l'EPT sur la plateforme OSMOSE et accompagnera GPGE et ses communes dans les réflexions sur la mutualisation des travaux d'office à l'échelle du territoire dans le cadre des arrêtés d'insalubrité.

3. Soutenir les opérations d'aménagement innovantes permettant d'assurer un équilibre entre la préservation de la biodiversité et les besoins en construction dans certains secteurs du territoire

Grand Paris Grand Est est doté d'un riche patrimoine naturel qui joue un rôle essentiel dans l'atténuation des effets du changement climatique, la diminution des pollutions atmosphériques et la santé physique et mentale de ses habitants. La préservation des espaces non artificialisés et des continuités écologiques sur le territoire demeure toutefois fragile en raison, notamment, de l'augmentation forte de la pression foncière que subit le territoire¹⁴.

Le développement d'un territoire dans lequel la biodiversité est protégée et restaurée constitue ainsi un enjeu central pour préserver le cadre de vie de Grand Paris Grand Est. Cette priorité est reprise et soulignée dans le Plan climat air énergie territorial de l'EPT en cours d'élaboration.

¹⁴ Sitadel (2018)

Engagements réciproques

Pour servir cet objectif, le Territoire et ses 14 communes pourront bénéficier de l'aide à la relance de la construction durable qui constitue un des outils mis à leur disposition au titre de France Relance pour leur permettre de relancer la construction tout en encourageant la maîtrise de l'artificialisation des sols.

Cette enveloppe nationale de 350 M€ sur 2 ans est destinée aux collectivités territoriales développant des programmes de logements denses autorisés à la construction du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022. Le but est d'accélérer la reprise de la construction, tout en répondant à un triple objectif : contribuer à la relance économique du secteur du BTP, répondre au besoin de logements et limiter la consommation d'espace en cohérence avec l'engagement de « zéro artificialisation nette » porté par l'Etat. Ce dispositif automatique prévoit le versement d'une aide calculée sur la base des permis de construire délivrés. Le premier versement aura lieu en novembre 2021, pour les opérations respectant les critères du programme. Le projet de nouveau quartier durable et urbain de la ZAC Maison Blanche de Neuilly-sur-Marne compte parmi les opérations majeures qui visent à obtenir le soutien des aides à la construction durable du plan France relance.

Dans une logique partenaire, l'Etat sera attentif à ce que les réflexions engagées par Grand Paris Grand Est en matière d'aménagement puissent concilier recherche d'exemplarité et innovation environnementale – assise sur les principes de sobriété foncière, maintien et rétablissement des continuités écologiques et protection des espaces naturels et végétalisés en zone dense, d'une part, et recherche de grands équilibres de peuplement sur le territoire avec le maintien d'une nécessaire dynamique de construction, d'autre part.

L'EPT et l'Etat s'engagent à étudier en commun les moyens de réalisation de cette ambition, plus particulièrement dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration à la date de signature du présent contrat.

L'Etat est par ailleurs attentif à l'ambition écologique de l'opération d'aménagement proposée par Grand Paris Grand Est sur le site hospitalier de Ville-Evrard, élaborée autour du concept d'anticipation environnementale. Il propose d'étudier avec Grand Paris Grand Est, en mobilisant le concours de l'architecte et paysagiste conseil de l'Etat, les modalités de développement et le potentiel écologique de l'approche architecturale et urbanistique retenue.

Dans ce cadre, l'Etat et l'EPT conviennent de l'importance de mener à bien la transformation de l'établissement qui figure au plan « Un Etat plus fort en Seine-Saint-Denis ».

4. Développer les mobilités propres et actives

Le territoire de Grand Paris Grand Est est caractérisé par une circulation routière difficile. Il génère près de 450 000 déplacements domicile-travail sur la journée dont près de 225 000 en véhicules particuliers¹⁵. Ce flux important est dirigé à plus de 75% vers l'extérieur du territoire et en majorité vers le réseau magistral (autoroutes et voies rapides) qui le borde (ibid).

Parallèlement, Grand Paris Grand Est comprend un réseau de modes doux insuffisant. Les continuités cyclables en sites propres ne sont permises que sur des tronçons de courte distance. Ces aménagements de voirie ont été pensés aux échelles communales et limitent les possibilités de déplacement en toute sécurité sur le territoire ou dans les communes voisines. Les infrastructures viaires et ferroviaires renforcent en outre le sentiment d'insécurité, en plus de créer des coupures urbaines.

Le développement des mobilités propres et actives, dont la nécessité a été soulignée par les conséquences de la crise sanitaire, constitue dans ce cadre un axe de développement important pour le territoire.

Engagements réciproques

¹⁵ Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (2018)

L'appel à projets de l'Etat « Fonds mobilités actives – mobilités cyclables » vise à intensifier la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre d'une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire. Ré-abondé dans le cadre de France Relance, il soutient financièrement les maîtres d'ouvrage publics dans leurs projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires.

Le second relevé de 2020, annoncé en février 2021, a permis de soutenir la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 720 mètres à Noisy-le-Grand (création de la liaison douce Michel Goudier Bords de Marne dans la continuité du PR 27) pour 165 236 euros.

La quatrième session d'appel à candidatures ouverte en mai 2021 permettra de financer, dans le cadre d'une enveloppe globale de 50 millions d'euros, de nouveaux projets de pistes cyclables, voies vertes et ouvrages d'art. L'Etat et Grand Paris Grand Est s'engagent à mobiliser les opportunités offertes par l'appel à projets dans le cadre de l'ambition posée par le présent contrat en matière de mobilités durables et actives. Ils travailleront en commun à accompagner les collectivités souhaitant présenter une candidature dans le cadre d'une approche coordonnée à l'échelle du territoire.

Si l'Etat attachera du prix à la continuité des soutiens engagés dans le cadre des précédentes sessions de l'appel à projets, dans le but de faire émerger de nouveaux projets pertinents pour le territoire, l'Etat et Grand Paris Grand Est étudieront également les aménagements cyclables possibles en bord de Marne. Grand Paris Grand Est et l'Etat continueront également d'étudier, en lien avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, les possibilités d'aménagement de l'ex-RN 34 avec une attention particulière aux besoins de continuité et à la réalisation de jonctions de pistes cyclables, en lien avec les communes.

Cet accord comprend plusieurs annexes :

- Le tableau de synthèse des engagements de l'Etat et de Grand Paris Grand Est au titre du présent accord
- La synthèse du plan de relance territorial de Grand Paris Grand Est adopté au Conseil de Territoire du 29 septembre 2020
- Le tableau de synthèse des financements mobilisés par l'Etat sur le territoire de Grand Paris Grand Est sur la période 2019-2021 au titre de la Dotation pour l'investissement des collectivités locales (DSIL)

Pour l'Etat,
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis



Georges-François LECLERC

Pour Grand Paris Grand Est,
Le Président de Grand Paris Grand Est



Xavier LEMOINE